

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN496

présenté par
M. Bridey, rapporteur

ARTICLE 29

A l'alinéa 8, supprimer les mots : « ou leurs représentants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.